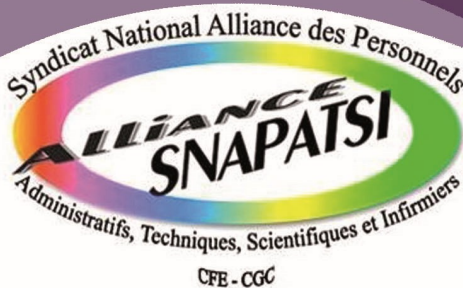


Le 31 mars 2014

52, rue de Dunkerque - 75009 PARIS
Tél : 01 55 34 33 20 - Fax : 01 44 53 01 14
snapatsi@snapatsi.fr

<http://snapatsi.fr>



T
O
U
S
C
O
R
P
S

PRE 2014

Vendredi 28 mars 2014, le DRCPN a organisé une réunion de travail sur le projet de circulaire de mise en œuvre de la PRE dans la Police Nationale en 2014. Etaient présentes toutes les directions d'emploi et les organisations syndicales de la Police Nationale.

Les propositions d'attribution devront être transmises pour le 30 juin 2014, la commission ad'hoc se réunira fin septembre 2014 et le paiement se fera sur la paye de novembre 2014.

L'enveloppe globale est identique à celle de 2013, à savoir 25 millions d'euros. Une nouvelle catégorie est instaurée par la circulaire du 7 janvier 2014, *pour l'obtention de résultats dans une affaire importante ou du fait d'un comportement particulièrement remarquable ayant donné lieu à une lettre de félicitations par le DGPN*. Elle s'ajoute aux 4 catégories déjà existantes : à titre collectif, à des petites équipes, à titre individuel ou pour évènement exceptionnel.

Le SNAPATSI est intervenu sur 3 points :

Les SGAP/SATPN ne sont pas répertoriés dans les directions pouvant bénéficier de la PRE collective. Pourquoi ?

Réponse de l'administration : dans l'attente de la parution des textes relatifs aux SGAMI, une phase de travail est en cours entre la DRCPN et les SGAP pour fixer des objectifs et indicateurs.

Concernant les SATPN, les agents sont éligibles à la PRE petites équipes ou PRE individuelle.

Les fonctionnaires affectés à la DGSI pourront-ils être bénéficiaires de la PRE ?

Réponse de l'administration : les agents sont rémunérés sur le programme 176 Police, ils sont donc éligibles à la PRE.

Le SNAPATSI demande que les collègues « stickeurs » travaillant sur la mise en place de LRPPNv3 soient bénéficiaires de la PRE, compte tenu des difficultés et de la surcharge de travail auxquelles ils sont confrontés.

Réponse de l'administration : les représentants de la DCSP et de la Préfecture de Police, se sont engagés à sensibiliser leur directeur.

Bureau National
01.55.34.33.20

**LE SNAPATSI
DEFEND QUOTIDIENNEMENT
VOS INTERETS**